

Magon et Marion arment deux bâtiments pour le retour de Poutavery à Tahiti

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/28 f°179

Le 3 septembre 1771 - Desroches au ministre

A l'Isle de France, le 3 septembre 1771

Monseigneur,

Nous avons reçu l'année dernière, M. Poivre et moi, les ordres de M. le Duc de Praslin pour renvoyer dans sa patrie, (à Tahiti, autrement Cythère) le nommé Poutavery que M. de Bougainville avait emmené en 1768 ici, et successivement en Europe, d'où il est revenu au mois d'octobre dernier sur *le Brisson*.

Il nous était ordonné, Monseigneur, de faire un armement pour remplir cet objet, et il est nécessaire d'y employer deux bâtiments afin que s'il arrive quelque accident dans des mers et à des côtes inconnues, l'un puisse aider l'autre ; il faut pour la même raison que le plus petit puisse au besoin loger et nourrir les équipages des deux.

Nous ne pouvons pas éluder des ordres positifs ; l'humanité et la justice réclamaient la restitution de cet homme à sa patrie qui l'avait confié à M. de Bougainville, et je ne vous dissimulerai pas que j'ai toujours regardé, et que je regarde encore la parfaite reconnaissance de Tahiti et de la route qui y mène comme indispensable à acquérir. J'en pourrai dire davantage, mais je crois que vous interprétez, et que vous approuverez mon silence.

Malgré cela nous étions embarrassés Monseigneur. Comment faire cet armement aux frais du Roi. M. Poivre (ou je suis bien trompé) penchait, s'il n'était pas même déterminé à l'abandonner. Il est vrai qu'il y avait de grandes difficultés pour moi, j'étais résolu à les surmonter.

Deux citoyens riches, généreux et expérimentés nous ont tiré de peine. M. Magon et M. Marion nous ont proposé de faire cet armement à leurs frais et risques, pourvu que le Roi leur prêtât un bâtiment prêt à prendre la mer, et qu'on leur avançât sur leur caution les effets qui leur conviendraient dans les magasins pour les dépenses de la campagne et pour établir une traite s'il y a lieu.

J'avouerai que j'ai été enchanté de cette proposition, M. Poivre a paru successivement la goûter et la désapprouver, enfin toutes les difficultés ont été levées, il a rempli tous les points qui le regardent privativement, et dont je ne me suis mêlé, ni ne me mêlerai jamais. Les vaisseaux sont *le Mascarin* et *le Bruni* [*le Bruny*], et ils sont déjà assez avancés dans leur armement.

Nous leur avons prêté *le Mascarin*, et ils ont acheté *le Bruni*.¹ M. Marion prend lui-même le commandement du premier, et a donné le second à conduire au Sr Duclesmeur, garde marine. Si ce jeune homme n'était pas mon neveu, je vous dirais que l'on ne pouvait pas faire un meilleur choix, surtout pour une campagne de cette nature, où il faut réunir des connaissances et de la pratique de la mer, [??] à l'activité de la jeunesse.

¹ Marion rebaptise *le Bruny*, il lui donne le nom de *Marquis de Castries*, souvent désigné *le Castries*.

De mon coté je ne l'ai placé là que par ma confiance en M. Marion ; l'opinion avantageuse que j'ai de ce voyage, et le désir de faire un homme de ce garde marine qui depuis 26 mois a commandé sans interruption divers bâtiments avec succès et une approbation générale.

Comme c'est l'honneur que je veux qu'il acquière, et non des richesses qui l'amolliraient, je n'ai pas voulu qu'il tint la table, ni qu'il reçut un sol de traitement des armateurs. Il n'aura pendant le cours de la campagne que les 30 livres de solde que le Roi lui accorde. Je donne à M. Marion et à lui des ordres comme s'ils servaient Sa Majesté, puisqu'enfin c'est elle qui a ordonné l'armement, et cela pourra leur être utile et même nécessaire à leur retour par Manille, et peut-être ailleurs.

Je n'entre pas dans tout le reste qui regarde M. l'Intendant, mais je remarque seulement que M. Magon et M. Marion possèdent plus d'un million au soleil dans cette île. D'ailleurs il me semble que le Roi gagne beaucoup en ne faisant que prêter ce qu'il ordonnait de dépenser.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

* * *